



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 28/02/2022

Arrêté de restriction totale de l'usage de l'eau potable sur les communes de Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Prunay-sur-Essonne

Dans la soirée du 27 février 2022, une effraction au sein du réservoir d'eau potable de Danjouen situé sur la commune de Gironville-sur-Essonne a été constatée, sans indication formelle d'une éventuelle pollution.

A la suite de cet incident, par mesure de précaution, le préfet de l'Essonne a pris un arrêté interdisant l'utilisation de l'eau potable sur les communes de Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Prunay-sur-Essonne, alimentées par ce réservoir.

L'Agence régionale de santé a également diligenté en urgence des analyses afin de s'assurer du maintien de la qualité de l'eau distribuée. Dans l'attente des résultats de ces analyses, il est recommandé aux habitants de ne pas utiliser l'eau du réseau public et utiliser de l'eau en bouteille pour :

- les usages alimentaires directs ou indirects (boisson, lavage et préparation des aliments, lavage de la vaisselle)
- les usages corporels (toilette, lavage des dents)

Les populations concernées ont été averties par le fournisseur d'eau ainsi que par les communes qui ont procédé à un affichage public. Les collectivités concernées s'organisent par ailleurs afin d'assurer la distribution d'eau potable, dans l'attente des résultats des analyses.

Un point de situation sera réalisé une fois les résultats connus.

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle
Préfecture de l'Essonne**

Tel : 01 69 91 90 54 – 01 69 91 90 37
Mél : pref-communication@essonne.gouv.fr

Boulevard de France
91010 Évry-Courcouronnes